



# Concours Festival Solaire Nordique

Commandité par iLAND, le solaire extrême

« L'innovation technologique passe par l'esprit libre de la jeunesse ! »

## RÈGLEMENT DU CONCOURS « Mon projet solaire pour le Québec »

### 1. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Aucun achat requis. Pour participer au Concours, il suffit de visiter le site du Festival Solaire Nordique à l'adresse suivante : [www.festivalsolairenordique.ca/concours](http://www.festivalsolairenordique.ca/concours) jusqu'au 1er novembre 2017.

Avant cette date, les participants doivent remplir le formulaire de participation officiel disponible sur Internet à l'adresse suivante : [www.festivalsolairenordique.ca/concours](http://www.festivalsolairenordique.ca/concours), y fournir leur nom ainsi que tous les renseignements demandés et cliquer sur le bouton « Envoyer ». Dans les 48 heures, le participant recevra un courriel confirmant l'inscription, ainsi que l'adresse de courriel avec laquelle il devra remettre son projet dans les délais prévus.

Pour être valides, les Participations doivent être reçues au plus tard le 5 novembre 2017 à 23h59 (HAE).

La Remise des projets des Participations doit se faire au plus tard le 25 décembre 2017 à 23h59 (HAE).

Limite d'une Participation par participant pendant la Durée du Concours. Une seule adresse électronique peut être utilisée pour participer au Concours, peu importe le nombre d'adresses électroniques détenues par le participant. Toute personne qui participe ou tente de participer plus d'une fois par jour au Concours ou qui utilise une méthode de duplication robotisée, automatique, mécanique, électronique ou autre non autorisée aux termes du présent règlement sera considérée comme ayant fait une tentative de falsification ou manipulation, ce qui entraînera automatiquement sa disqualification.

Toutes les Participations deviennent la propriété unique Festival Solaire Nordique et ne sont pas retournées aux participants. Les vainqueurs de chaque catégorie verront leur nom indiqué dans les publications du Festival Solaire Nordique.

Chaque Participation devra produire un projet de 6 pages au maximum sur le thème de "Mon projet solaire pour le Québec".

#### Critères d'évaluation :

- Le projet doit être partiellement réalisable techniquement, c'est-à-dire qu'il doit pouvoir être réalisé matériellement avec l'état actuel de la technologie;
- 2. Le projet doit contenir des composantes techniques et artistiques;
- 3. Le projet doit être réalisable sur le territoire du Québec;
- 4. Le projet doit apporter une valeur écologique au Québec et être esthétique visuellement;
- 5. Le projet doit être original et ne pas uniquement proposer une utilisation de produits existants sur le marché (par ex.: la mise à disposition de vélos solaires dans les villes du Québec);
- 6. Le descriptif du projet ne doit pas dépasser 5 pages. Une page supplémentaire (6e) obligatoire doit être dédiée au dessin descriptif du projet.

#### 2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les participants doivent résider au Canada et avoir entre 8 et 18 ans en date du début du Concours. Les employés du Festival Solaire Nordique, du jury du concours et des commanditaires du concours, leurs affiliées, de même que les membres de leur famille immédiate (père, mère, frère, sœur, fils, fille) et les personnes vivant sous le même toit qu'eux ne sont pas admissibles au Concours.

#### 3. MODE D'ATTRIBUTION DES PRIX

Les personnes sélectionnées qui remplissent toutes les conditions décrites au présent règlement seront annoncées avant le 20 mars 2018 par le jury du Festival Solaire Nordique. Le ou la gagnant(e) sera dévoilé(e) au mois de juin 2018 lors de l'édition de Québec de la Foire Ecosphère, parmi toutes les participations admissibles reçues pendant la durée du Concours. Si la personne n'est pas sur place, elle sera contactée par téléphone ou par courriel dans les cinq (5) jours suivant l'annonce.

Le gagnant devra réclamer son prix dans un délai maximum de dix (10) jours à partir de la date à laquelle il aura été contacté pour la première fois.

Dans l'éventualité où il serait impossible de joindre le gagnant dans les dix (10) jours suivant la première tentative de contact, ou si le gagnant, refuse le prix il perdra automatiquement son prix et le Festival Solaire Nordique pourra, à son entière discrétion, désigner un autre gagnant.

Deux autres Participations, autres que le gagnant, seront tirées au sort parmi les sélectionnés et seront primées en juin 2018 à Québec.

#### 4. DESCRIPTION DU PRIX

Un chèque d'une valeur de 1000 \$ au gagnant qu'il pourra utiliser dans le cadre d'un projet commun et social (voyage, excursion, visite de musée, etc.).

Deux chèques d'une valeur de 500 \$ aux deux autres classes tirées au sort parmi les sélectionnés.

La valeur totale du prix est de 2000 \$

Si le projet est réalisable en l'état de l'art, le Festival Solaire Nordique se réserve le droit de le mettre en œuvre. Le participant sera invité à sa réalisation.

#### 5. CONDITIONS GÉNÉRALES

5.1. Pour être déclaré gagnant, les participants doivent remplir toutes les conditions écrites au présent règlement.

5.2. Les gagnants doivent signer un formulaire d'attestation et quittance attestant leur admissibilité au Concours, conformément aux conditions énoncées au présent règlement, et dans lequel il consent à ce que son nom, image et/ou voix soient utilisés sans aucune compensation pour la promotion du Concours, et il dégage le Festival Solaire Nordique, du jury du concours, des commanditaires du concours, leurs affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs (les «Organisateurs du Concours») de même que les membres de leur famille immédiate (père mère, frère sœur, fils-fille) et les personnes vivant sous le même toit qu'eux leurs affiliés, de toute responsabilité à l'égard des dommages ou pertes pouvant découler de leur participation à ce concours ou de l'attribution, de l'acceptation ou de l'utilisation du prix décerné.

5.3. La personne accompagnant le gagnant d'un prix doit remplir un formulaire d'attestation et quittance dans lequel elle consent à ce que son nom, son image et/ou sa voix soient utilisés/soient utilisés sans aucune compensation pour la promotion du Concours, et dégage les Organisateurs du Concours de toute responsabilité à l'égard des dommages ou pertes pouvant découler de l'utilisation du prix décerné au gagnant.

5.4. Le prix devra être accepté comme tel et ne pourra être ni échangé, ni remboursé, ni vendu, ni transféré. Aucune substitution ne sera accordée. Toute partie non utilisée du prix sera annulée.

5.5. En cas d'impossibilité de fournir le prix exactement comme il est décrit dans le présent règlement, les Organisateurs du Concours se réservent le droit de lui substituer un prix ou un élément d'une valeur approximativement équivalente, à son/leur entière discrétion.

5.6. Le refus d'accepter un prix libère les Organisateurs du Concours de toute obligation envers le gagnant.

5.7. Toute fausse déclaration de la part d'un participant entraîne automatiquement sa disqualification du Concours.

5.8. Les Organisateurs du Concours déclinent toute responsabilité pour les pertes, dommages ou préjudice corporel de toute sorte, y compris sans toutefois s'y limiter :

- i) les Participations perdues, volées, livrées en retard, abîmées, mal acheminées, détruites, illisibles ou incomplètes;
- ii) la perte, le vol ou la perte d'intégrité de logiciels ou de données informatiques ou téléphoniques, y compris les atteintes à la vie privée;
- iii) les appels frauduleux;
- iv) l'incapacité de toute personne de participer au Concours pour quelque raison que ce soit, y compris des erreurs d'adresses postales ou de messagerie électronique, des défaillances informatiques ou téléphoniques ou tout autre problème de fonctionnement des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, des fournisseurs d'accès, de l'équipement informatique ou des logiciels; des problèmes de congestion sur Internet ou un tout autre site web, ou de toute combinaison des facteurs qui précèdent;
- v) des dommages causés au matériel informatique de toute personne, y compris ceux résultant de l'utilisation ou du téléchargement de tout contenu lié au Concours;
- vi) de tout retard ou de toute incapacité d'agir en raison d'un événement ou d'une situation échappant à leur contrôle, y compris une grève, un lock-out ou tout autre conflit de travail à leur établissement ou aux établissements des organisations ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue du Concours; ou
- vii) la perte, le bris ou le mauvais acheminement des prix en cours de transport.

5.9 Lorsque les règlements du concours permettent l'utilisation d'un média social tel Facebook ou Twitter pour y participer, les participants sont informés que le média social et chacun de ses responsables et agents n'assument aucune responsabilité quelle qu'elle soit en rapport avec la tenue du concours. Le traitement des informations personnelles et du matériel fournis dans le cadre de la participation au concours est sous la responsabilité exclusive du Festival Solaire Nordique.

Toutefois, en participant via un média social, toutes les règles régissant l'utilisation de celui-ci trouvent application.

5.10. Le Festival Solaire Nordique se réserve le droit d'annuler ou de suspendre le Concours si un virus, un bogue ou un autre facteur échappant à son contrôle raisonnable contrevient à la sécurité ou à la bonne administration du Concours. Toute tentative de causer intentionnellement des dommages à tout site web ou de nuire au déroulement légitime de ce Concours constitue une violation des lois criminelles et civiles. Le cas échéant, Festival Solaire Nordique se réserve le droit de chercher réparation par tout moyen légal à sa disposition, dont un recours en dommages-intérêts ou en vertu du Code criminel.

5.11. Les renseignements personnels fournis par les participants, y compris leur nom et leurs coordonnées, sont uniquement recueillis aux fins d'administration du présent Concours et ne serviront à aucune autre fin sans leur consentement. En fournissant ces renseignements, les participants consentent à leur utilisation aux fins indiquées.

5.12. En cas de litige quant à l'identité d'un participant, le titulaire autorisé du compte de courriel au moment où la Participation a été soumise sera réputé être le participant. La personne ayant reçu l'adresse électronique pour le domaine associé à l'adresse électronique présentée est considérée comme étant le titulaire autorisé du compte. Un participant tiré au sort pourrait avoir à fournir la preuve qu'il est le titulaire autorisé du compte de courriel associé à la Participation.

Toutes les Participations doivent être soumises à partir d'un compte de courriel valide pouvant être identifié par une recherche inverse du nom de domaine. L'heure et la date de l'envoi d'une Participation dans le cadre du Concours, en vue d'établir la validité de cet envoi, seront déterminées uniquement par le serveur du Concours.

5.13. Les chances de gagner dépendent du nombre de Participations admissibles reçues. Le Festival Solaire Nordique se réserve le droit de disqualifier toutes les Participations incomplètes, illisibles, endommagées, irrégulières, soumises par des moyens illicites, envoyées par des méthodes d'envoi automatisées ou robotisées qui ont pour effet d'accroître de manière artificielle les chances de gagner ou qui ne sont pas strictement conformes au règlement du Concours. Le Festival Solaire Nordique décline toute responsabilité à l'égard des erreurs ou omissions dans l'impression du matériel ou la publicité liée au Concours.

5.14. Le Festival Solaire Nordique se réserve le droit de modifier le règlement du Concours ou d'y mettre fin en tout temps sans engager sa responsabilité de quelque manière que ce soit à l'égard d'un participant. Les changements apportés au règlement du Concours seront publiés sur le site Internet à l'adresse suivante :

[www.festivalsolairenordique.ca/concours](http://www.festivalsolairenordique.ca/concours)

5.15. En participant au Concours, les participants acceptent de se conformer au présent règlement et aux décisions prises par Le Festival Solaire Nordique qui se chargera de l'application. Toutes ses décisions sont finales et exécutoires.

5.16. Le règlement du Concours est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : [www.festivalsolairenordique.ca/concours](http://www.festivalsolairenordique.ca/concours)